



N° 190

AVRIL 2009

LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

A QUOI PEUT DONC SERVIR UN RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES ???

Voici donc le dernier qui concerne le sport, il devrait retenir l'attention du Secrétaire d'Etat au sport et aussi celui du mouvement sportif... ce serait assez logique !

« Dans son rapport annuel, la Cour des Comptes constate que le modèle français d'organisation du sport est soumis à de fortes tensions : si les grandes fédérations dotées d'un secteur professionnel anticipent un désengagement de l'Etat, les fédérations qui sont dépourvues d'un secteur professionnel s'appauvrissent. Elle relève que « ces tendances divergentes peuvent menacer à terme les principes actuels d'organisation du sport en France », comme le principe d'unité du mouvement sportif et celui de solidarité entre sport professionnel et sport amateur.

La Cour préconise que le rôle de l'Etat au regard des fédérations sportives et, en particulier, de celles qui ont un secteur professionnel développé et des recettes commerciales largement majoritaires, soit plus précisément déterminé et envisage la définition de trois grandes orientations en concertation avec le mouvement sportif :

- Une répartition plus différenciée des moyens de l'Etat (subventions et conseillers techniques sportifs) entre les fédérations ;
- Le renforcement de la mutualisation, au sein de chaque discipline, entre le secteur professionnel et le secteur amateur ;
- La mise en place d'une plus grande solidarité entre les sports par le biais d'un mécanisme prenant en compte l'ensemble des droits commerciaux obtenus dans le cadre de la délégation accordée aux fédérations sportives.

La Cour des Comptes prône la suppression totale du dispositif du « droit à l'image collective »(DIC) qui permet aux sportifs professionnels de bénéficier de certaines exonérations de charges sociales.

Elle propose la réaffectation des crédits sur des actions telles que « l'accroissement de la pratique sportive découlant d'une meilleure formation des jeunes ».

La Cour remarque que le dispositif, dont le coût n'est pas maîtrisé, « n'a pas démontré son efficacité par rapport au but recherché » stigmatisant « les véritables problèmes structurels de compétitivité des clubs français qui dépassent manifestement la seule question des charges sociales ».

Elle relève qu'il ne s'agit pas d'un objectif qui s'inscrivant dans le cadre de la politique mise en œuvre par l'Etat dans le domaine du sport, et considère que cette charge n'a pas à être couverte par le budget de l'Etat « quel que soit le programme support ».

Si les préconisations de la Cour des Comptes étaient retenues, c'est un financement important qui pourrait revenir au sport amateur. »

Que l'on ne vienne pas après nous dire, que nos propos sont alarmistes et que tout va très bien dans le meilleur des mondes. Si je persiste et je signe que l'Etat se désengage, je suis heureux, si l'on peut dire, que la Cour des Comptes fasse, sur ce point, le même constat. Les propositions qui sont faites ne me paraissent pas dépourvues d'intérêt, elles méritent que l'on puisse en débattre avec des spécialistes, en dehors des clivages politiques habituels. La solidarité entre sports ne me paraît pas être une notion à rejeter en temps de crise.

Le mouvement sportif attend les prochaines élections du CNOSF, elles sont très importantes, car le futur président devra prendre des initiatives pour trouver des financements. Si ce prochain président reste spectateur, je puis alors vous garantir que la mobilisation pour un dialogue avec l'Etat et les collectivités territoriales va se faire pressente et que la parole va se libérer. La France est, sauf preuve du contraire, une démocratie et personne ne peut confisquer la liberté d'expression que je revendique comme plus de deux millions de bénévoles.

C.L

SCOOP 94

Directeur de la publication
Rédacteurs

Christian LOPES
Jacques CÉLÉRIER, Romain LEGRAND, Christian PLAT, Yves LEVERGER, Alain CHALLANT, Christian GUYOT, Dominique VIERNE

Traitement et Documentation

Gérard CHARPENTIER, Nathalie LASSOUED, Jean-Claude RAOULX

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE

2, rue Tirard – 94000 CRETEIL

Tél. 01 48 99 10 07 – Fax 01 48 99 30 21 - e.mail cdos94@cdos94.org Site internet : www.cdos94.org
Mensuel gratuit – Tirage 1 200 exemplaires – n° ISSN 1761 4899

LE PREMIER GLOBAL SPORTS FORUM

Il s'est tenu le mois dernier à Barcelone. Sans surprise c'est la crise qui a alimenté le débat. C'est ainsi que quelque 900 participants et 108 intervenants venus de 45 pays réunis par Havas Sport et Entertainment ont pu échanger leurs idées. Il y avait les tenants d'un "sport business" et les défenseurs du sport de masse populaire et ludique. On est parvenu à travers les différences, à des constats communs :

- le sport reste le premier des loisirs et il continue de générer des audiences exceptionnelles,
- le sport permet de développer les valeurs civiques,
- c'est l'un des moyens de construire une meilleure ville,
- le développement du sport professionnel est un réel problème.

Beaucoup de fédérations souffrent du poids du football, Il ne faut pas oublier que 700 millions d'enfants dans le monde n'ont pas accès au sport faute de moyens.

L'urgence est d'aider le développement du sport pour tous, en commençant l'apprentissage plus tôt pour les jeunes et en ayant à l'esprit que la pratique des séniors va exploser,

Quelques affirmations pour l'avenir :

- La consommation du sport à la télévision va augmenter
- C'est le sport de base et les événements ou organisations de second rang qui vont souffrir. Du manque de sponsors, mais aussi de la fragilité financière des collectivités, des Etats et des particuliers qui financent 75% du sport mondial (Wladimir Andreff, président honoraire de l'Association des économistes du sport. Cette personne a conclu par : Il faut aller vers un sponsoring plus stratégiquement orienté et où les relations publiques classiques avec champagne et petits fours seront moins privilégiées. Le sponsoring doit évoluer vers un véritable partenariat qui apporte plus que de l'argent et aide à l'enracinement du sport dans la population. Telle était la conclusion du forum mondial.

Comme vous pouvez le voir, ce n'est pas une idée uniquement bien française, que de vouloir que le sport reste accessible au plus grand nombre, c'est un constat mondial et l'Etat français devrait en tenir compte avant de tout vouloir "chambouler". Nous devons avant tout trouver des partenaires qui adhèrent à cette conception et en temps de crise la tâche n'est pas facile.

Il faudra bien en tenir compte, au lieu de se focaliser sur nos médailles au niveau mondial. Elles sont nécessaires pour l'image, mais le sport ne peut se borner à cette seule dimension pour notre pays.

STOP AU DEMANTELEMENT DES CREPS

La refonte du réseau « Sport et Formation » aboutirait à une classification des CREPS en 3 catégories

- les CTES (Campus Territoriaux de l'Excellence Sportive)
- ceux pour lesquels il sera mis fin à leur fonctionnement sous la forme d'établissement public national, et ce dès le 1er septembre 2009
- ceux dont l'avenir est plus qu'incertain puisqu'ils seraient gérés par les collectivités territoriales...après consultation d'urgence !

Un communiqué de presse signé conjointement par le CNOSF, l'Association des Régions de France (ARF), l'Assemblée des Départements de France (ADF) demande la suspension de la fermeture des CREPS, la mise en place de groupes de réflexion associant l'Etat, le mouvement sportif et tous niveaux de collectivités concernées par le sport afin de mener à bien cette réforme, considérant que les conditions pour la mener à bien ne sont pas réunies

Mme Marie-Georges Buffet et Nicolas Bonnet (Commission sport du Parti Communiste Français) demandent « d'arrêter le hold-up sur les infrastructures françaises et d'éducation populaire »

LE MOUVEMENT SPORTIF EST EN COLERE

Madame Marie-George BUFFET ancienne ministre des sports a fortement réagi aux annonces de Bernard LAPORTE, Secrétaire d'Etat au sport. Elle a publié une lettre largement diffusée et a répondu aux questions de La Lettre de l'Economie et du Sport. Les points principaux concernent :

- la fermeture de 10 CREPS
- la redéfinition de 14 CREPS en "campus territoriaux de l'excellence sportive",
- la reprise des CREPS par des collectivités territoriales.

Elle accuse Bernard LAPORTE de faire un choix à la "hussarde" en ne tenant pas compte du futur débat sur les lois de décentralisation, sans compter les propositions du "comité Balladur" qui propose la suppression de certains échelons

territoriaux et la révision de leur mission. L'absence de compensations financières est un obstacle au transfert des CREPS aux régions.

L'ancienne ministre demande l'arrêt des réformes et réclame l'ouverture d'une véritable concertation sur l'avenir des pratiques et des disciplines sportives en France, en quelque sorte un Grenelle du sport.

SPONSORING SPORTIF

Le groupe ACCOR revoit sa politique de sponsoring, le sport va en subir les conséquences. Première victime l'Olympique Lyonnais et plusieurs comités olympiques, l'Australie, la Nouvelle Zélande et la France !!

Si l'Olympique Lyonnais avait anticipé ce retrait en demandant à son équipe commerciale de rechercher d'autres partenariats, et en s'employant à les diversifier; le CNOSF ne semble pas avoir eu la même réactivité.

La question se pose de la possibilité d'autres retraits. Le mouvement sportif dans ses réflexions doit en tenir compte : trouver des partenaires en ces temps de crise ne sera pas chose aisée... le prochain enjeu est bien le financement du sport par qui, pourquoi ???

PARIS EN LIGNE

Dans la même idée du sponsoring on constate que le monopole de la Française des Jeux a vécu et que les paris en ligne vont pouvoir envahir notre pays, contre une redevance dont un petit pourcentage reviendrait au CNDS.

La Commission européenne a approuvé la création d'Eurosport.com. TF1 espère profiter de son site Eurosport pour s'introduire dans le marché des Jeux en ligne, le groupe a créé SPS Betting en partenariat avec le fond d'investissement Serendipity propriété de Bouygues et Pinault. On reste dans la même famille au moins...

D'ores et déjà Eurosportet va se faire les dents sur le marché anglais, ensuite ce sera le tour de l'Italie et de la France. On notera au passage que la licence d'exploitation a été délivrée sur l'île anglo-saxonne d'Aurigny, considérée comme un "petit paradis fiscal", comme par hasard.

Vous aurez compris que l'intérêt de cette information réside dans le fait de savoir si le CNDS y retrouvera son compte. Comme on dit affaire à suivre....

A.G. ELECTIVE DU CROS.IDF

Elle s'est tenue le 17 Mars à la Maison du Sport Français et c'est sans surprise que le président Francis TISSOT a été reconduit dans ses fonctions, étant du reste le seul candidat.

On déplorera qu'une seule femme Evelyne CIRIEGI ait été réélue à l'exception de toute autre. Elles n'étaient, hélas, que trois à se présenter et un échange a eu lieu avec la salle ou plusieurs présidentes ont interpellé le président sur le mode de scrutin qui ne favorise pas la venue aux responsabilités des femmes. En comparaison avec les fédérations et leurs organes déconcentrés qui ont adopté un système de quota.

Nous adressons toutes nos félicitations à Francis TISSOT.

ESPERANCE DE VIE

Une étude menée par des chercheurs suédois, tend à démontrer que la pratique régulière d'un sport après 50 ans est aussi bénéfique que d'arrêter de fumer. En ce sens, même une personne qui commence une activité physique à cet âge peut en mesurer les effets positifs dans un délai de 5 à 10 ans. Il faut donc être patient... Il n'empêche que l'on a observé que la mortalité était 32% plus faible chez les personnes pratiquantes, contre 22% pour celles qui n'en faisaient pas.

Une activité quotidienne diminue les risques cardio-vasculaires. On observe aussi des effets sur le vieillissement : amélioration de la qualité de vie et la capacité fonctionnelle, prévention de la perte de masse musculaire, augmentation de la masse osseuse, réduction du risque d'ostéoporose etc...

ADHESION ET LICENCE

L'adhésion permet de pratiquer une activité au sein d'un club, et de participer à ses instances.

La licence donne, la possibilité de participer aux compétitions sur l'ensemble du territoire et au fonctionnement de la fédération qui la délivre (article L 131-6 du Code du Sport)

Depuis la loi du 6 juillet 2000, la licence est devenue une véritable adhésion, et permet la participation aux AG, bureau ou Conseil d'administration. Les statuts fédéraux doivent obligatoirement en préciser les modalités.

Certaines fédérations délivrent des licences provisoires (valables pour une compétition) qui ne donnent pas droit de participer à la vie de la fédération.

L'assurance se confond souvent à la licence du fait qu'elles sont proposées simultanément. Il s'agit d'une assurance collective qui n'est pas obligatoire. Un document distinct ou non de la demande de licence doit le mentionner. Une notice établie par l'assureur (de la fédération) en définit les garanties, les modalités d'entrée en vigueur et les formalités à accomplir en cas de sinistre (article L.141-4 du Code des Assurances). L'adhérent peut souscrire à une assurance individuelle complémentaire (article L 321-6 du Code du Sport)

500 JOURS QUI ONT FAIT BOUGER LE SPORT'

C'est sous ce titre qui ne manque pas de modestie... c'est le moins que l'on puisse dire, que le Secrétariat d'Etat aux Sports a publié un petit fascicule de 100 pages qui a pour but de convaincre les Français de l'action de Bernard LAPORTE.

Tout semble être passé au crible et disons le tout de suite, le sport de masse et d'éducation est pratiquement oublié au profit des événements mondiaux passés ou à venir et du sport professionnel.

Bernard LAPORTE peut, peut-être, faire illusion auprès des Français, mais pas auprès du mouvement sportif. Réforme, réforme, pour pendre son chapeau c'est vraiment très commode... histoire de paraphraser Cyrano de Bergerac d'Edmond Rostand qui avait des lettres et de l'esprit !! Il ne peut cacher le désengagement de l'Etat et la mise à la poubelle des promesses du candidat SARKOZY. Pour celles et ceux qui auraient pu les oublier, nous pouvons les fournir, puisque celles-ci ont fait l'objet d'un courrier daté du 19/04/07 intitulé « **Ensemble tout devient possible** ».

Madame BUFFET ancienne ministre des sport a déclaré que le mouvement sportif était en colère, c'est pire, il est tout simplement dégoûté !! Il doit donc réagir ou mourir sur l'autel des réformes... à lui de choisir !!!

LE RUGBY FACE AUX SURENCHERES

Ce sport se trouve confronté à son tour à l'augmentation des masses salariales. La Ligue nationale de rugby réfléchit à des mécanismes permettant de bloquer celles-ci.

On attend un afflux des meilleurs joueurs étrangers qui aurait aussi pour conséquence de déséquilibrer le rugby mondial et l'attrait de l'incertitude de la compétition.

Bloquer les cinq ou dix salaires les plus élevés dans chaque club, serait une mesure avancée; "on ne peut pas se permettre qu'un seul club assèche le marché des transferts".

A contrario du foot, le rugby qui bénéficie des exonérations des charges sociales et patronales de la rémunération brute des joueurs professionnels, cherche des solutions qui n'aillent pas vers une surenchère permanente.

Il nous semble que cette discipline est dans la bonne voie, surtout dans une période où les sponsors tendent à se retirer, et que l'Etat n'a pas vocation à les remplacer par des mesures fiscales.

SPORT ET HANDICAPS

Le Pôle Ressources National Sport et Handicaps a lancé une étude conduite par le CREPS de la Région Centre à Bourges. Elle porte sur le matériel qui est utilisé.

Il s'agit d'améliorer la connaissance en matière de matériel sportif adapté, de faciliter les recherches pour les sportifs voulant acquérir du matériel et de donner des pistes de recherche et développement, en créant un répertoire recensant l'ensemble du matériel sportif adapté.

Pour mener à bien l'objectif de ce projet, il est souhaitable de remplir un questionnaire que vous pouvez télécharger directement sur le site internet : www.creps-centre.jeunesse.gouv.fr , vous pouvez également le demander à l'adresse suivante :

prn.sporhandicap@jeunesse-sports.gouv.fr

Une fois rempli vous pouvez le renvoyer à ce site ou bien par voie postale : Pôle Ressources National Sport et handicaps, CREPS de la région Centre 48, avenue du Maréchal Juin 18000 BOURGES

LE SPORT AU FEMININ

S'inquiétant de la chute vertigineuse des médailles olympiques obtenues par les Françaises (17% à Pékin contre 46% à Athènes!), nos responsables des plus hautes sphères s'étonnent de cette régression, là où les Etats-Unis, l'Allemagne ou la Chine se maintiennent à une juste répartition des médailles (50 %) entre les hommes et les femmes.

Peut-être faut-il s'interroger sur la proportion d'athlètes qui ont le statut de haut niveau : 35 % de féminines, pourcentage à rapprocher du nombre de licenciées : 35 %. Même si certaines disciplines sont majoritairement « féminines » : sports de glaces, gymnastique, équitation, natation, il n'en demeure pas moins que trop de sports réservent trop peu d'attention à la pratique féminine. Si ce constat n'est nullement un jugement de valeur, force est de constater que le sport au féminin est fragile : réticences familiales, culturelles, sociales, religieuses, etc...

Prenons l'exemple du rugby. Jugé dangereux il n'y a pas si longtemps, c'était en 1972, (refus de la FFR d'accueillir le rugby féminin), le nombre de licenciées est passée, lors de la Coupe du Monde de Rugby, en France, de 4.000 à 10.000. Le regard change, mais les mentalités ? Et le regard demeure curieux, sinon voyeur.

Pour être père d'un garçon et de trois filles, je confirme que mon fils a fait de l'athlétisme et de la compétition, tandis que mes filles faisaient de la gymnastique, du trampoline pour leur bien être et sans esprit de compétition.

Prenons un dernier exemple, celui du saut à ski. Au programme olympique depuis 1924, le saut à ski est masculin. Et le CIO refuse d'inclure une épreuve féminine sous prétexte, selon son président Jacques Rogge, que la discipline ne compte pas suffisamment de pratiquantes quand d'autres affirment que c'est pour des raisons techniques.

Il reste du chemin à parcourir !

LE SPORT AU FEMININ (BIS)

Madame Annie Sugier, présidente de la Ligue du Droit International des Femmes (LDIF) aurait pu faire sensation, à Barcelone, en déclarant : « il faut exclure des Jeux Olympiques, les pays qui ne respectent pas les termes de la Charte olympique qui rejette toute discrimination y compris sexuelle ». Il n'en fut rien même si son propos retient notre attention.

Elle souligne qu'en France, le nombre de licenciées n'est que de 10 % dans les quartiers défavorisés (pour une moyenne nationale de 35 %) et que le monde sportif reste « les bras croisés ». Elle ajoute que la loi n'est pas à modifier mais à faire respecter.

Le problème n'est certainement pas aussi simple qu'il n'y paraît car au-delà des clivages culturels ou religieux, il est évident que nos compagnes ont un plus grand sens du devoir que nous et qu'elles ne s'engagent qu'après avoir assuré le « minimum vital de la famille ».

La pratique en milieu défavorisé est une action pour laquelle notre département est sensible et attentif, y compris pour les femmes. Les résultats dépendent aussi... de l'attitude du milieu et du regard de la société.

Pour ne pas rester les bras croisés, ne devrions-nous pas ouvrir nos pages du SCOOP à l'expression des femmes ?

Il reste du chemin à parcourir !

~~~~~

Sources d'informations : La Lettre de l'Economie et du Sport, le Parisien, le mensuel ASSOCIATIONS, Le Figaro, l'Equipe

### SAUVONS LE SPORT

C'est sur ce thème que le club de l'Union Sportive d'Ivry et le COMA de Bagneux ont invité les acteurs du sport Val de Marne et autres, à participer à une soirée-débat. Il semble que les invitations aient été lancées tardivement, ce qui peut expliquer la faible participation.

Toutes les inquiétudes et les colères concernant le devenir du sport ont été exprimées. L'accent a été mis par le président du CDOS.94, sur une réponse unitaire aux dispositions annoncées par le Secrétaire d'Etat, Bernard LAPORTE. Une résolution a été prise pour étudier le principe d'une journée sans sport, qui consisterait à accueillir le public et à expliquer aux adultes les motifs de notre mécontentement.

Les prises de position de Madame Marie-George BUFFET, ancienne ministre des sports et de Monsieur Henri SERANDOUR, président du CNOF ont été abordées et commentées. On sait aussi que diverses réactions sont en train de se manifester en France. La question se pose de la capacité de mobilisation du mouvement sportif et des échos qu'il pourra trouver dans la classe politique.

### VISITE DE BERNARD LAPORTE

Nous avons appris que notre Secrétaire d'Etat s'est rendu à Vitry, le 9 Mars, au club de Double Dutch. La nouvelle nous a été transmise, le 6 Mars, par Madame Christine BOURDEL de la Fédération (FFDD), il s'agissait donc d'une information et pas d'une invitation, du reste c'était peut-être au Cabinet de Bernard LAPORTE de s'en occuper.

Quoi qu'il en soit, nous sommes très heureux de cette visite pour cette discipline sportive, qui plus est dans un club très dynamique du Val de Marne.

Nous espérons que Bernard LAPORTE prendra, un jour prochain, le temps de rencontrer le mouvement sportif Val de Marne, afin qu'il nous explique d'une manière explicite et aussi pratique, comment il entend développer une pratique du sport de masse, sans en avoir forcément les moyens propres. Le débat pourrait être fortement mobilisateur mais l'intéressé l'accepterait-il ??? Nous allons sans doute lui poser la question.

### UN POLE ESPOIR FOOT A CHOISY ??

L'idée est dans l'air, trois sites ont été retenus, Meaux, Montry S/Seine et Choisy le Roi dans le parc interdépartemental qui dispose déjà de trois terrains de foot, d'un gymnase mais aussi d'un bâtiment contenant des bureaux et un réfectoire. Il ne manque donc plus qu'un hébergement. Le coût estimé serait de 5 millions d'euros.

Le projet devra d'abord recueillir l'assentiment de la ville de Paris qui cogère le parc avec le Conseil Général du Val de Marne. Daniel Guérin Conseiller Général en charge du sport est très favorable au projet qui serait un formidable équipement pour notre département.

### AVIRON SUR SA LANCEE

Le FFCK Joinville Eau Vive a vu son label "club formateur de la Filière Haut Niveau" renouvelé par sa fédération. Il est accordé aux clubs de Nationale 1 des disciplines olympiques ou reconnues de Haut Niveau par le Ministère des Sports.

Le FFCK compte dans ses rangs : espoir, jeune, sénior, élite, à l'issue de la saison sportive 2008. Nous adressons à son président et à ses dirigeants, toutes nos sincères félicitations. Continuez à ramer dans la bonne direction !!!

### Le CDOS ETAIT PRESENT ....

Le 17 Mars, à l'assemblée générale du CROSIF à Gentilly (C.LOPES)

Le 22 Mars, à la finale de Gymnastique Acrobatique à Créteil (JC.GIRARD)

Le 28 Mars, à l'assemblée générale de l'OMS de Fontenay sous Bois (JC.RAOUX)

La journée a été organisée par les jeunes du Boxing club, tous en formation fédérale en tant que jeunes officiels de boxe assaut. Ainsi, Jérémy DENIS, Laila ELKSIRI, Wisseme LEJMI et Jean ROBERT ont jugé et arbitré tous les assauts. Cette journée a été une complète réussite et a rassemblé 62 enfants âgés de 8 à 14 ans. Nous avons eu 31 assauts dont 17 passages de grades (gants blancs, jaunes et rouges).

De plus Myriam CHOMAZ, championne du Monde et championne d'Europe professionnelle nous a apporté son soutien et a parrainé le Fêstiv'elles boxe. Sa présence a permis aux jeunes d'obtenir de nombreux autographes et de faire des photos inoubliables...A noter aussi la présence de Delphine MANCINI (championne de France amateur) et de Rachid HAMANI (international amateur licencié au BC de Villeneuve le Roi).

Côté élus, nous remercions aussi la venue de Mr Jean Pierre RAMPILLON, Maire adjoint chargé des sports ainsi que Mr Daniel GUERIN, Conseiller général chargé des sports.

Nous remercions et félicitons le comportement exemplaire des jeunes car ils se sont très bien comportés ; Aucun incident n'a été déploré et les parents venus en nombre ont été à la fois surpris et enthousiasmés.

Merci aussi aux clubs et entraîneurs qui ont participé : Bonneuil, Alfortville, Orly, Alfortville, Meaux, Corbeil, Noisy, Villejuif et Villeneuve le Roi.

(Rachid HALLAF, responsable de projet.)

### ANDES, DES ELUS QUI PRENNENT POSITION.

L'A.N.D.E.S., Association, Nationale Des Elus en Charge du Sport, fondée en 1997 autour d'un ensemble de villes du sud-ouest qui s'étaient regroupées pour gérer l'accession au professionnalisme de leur club de rugby, est aujourd'hui une structure reconnue, une force de propositions et un groupe de pression.

Ses objectifs, resserrer les liens entre les collectivités territoriales et leurs groupements, être un interlocuteur des fédérations, améliorer et rationaliser la gestion des équipements, promouvoir l'organisation de manifestations, etc... ne peuvent que séduire le milieu sportif.

L'actuel Président, Jacques THOUROUDE adjoint aux sports de Castres, sans oublier le monde rural, met l'accent sur la gestion des équipements, notamment par les Intercommunalités. Sensible à l'accompagnement éducatif, l'ANDES s'intéresse principalement aux piscines et au programme national d'apprentissage de la nage par tous les enfants.

En cette période de restrictions budgétaires, l'ANDES a soutenu, auprès des ministres concernés, un plan de rénovation des équipements dans le cadre du plan de relance de l'économie française. Souhaitons que l'ANDES ait été entendue comme elle le laisse supposer son communiqué de presse du 18 février dernier.

Enfin, l'ANDES milite pour un développement « cohérent et partagé, pour le sport, entre l'Etat, les collectivités locales et les acteurs concernés ».

### CONVIVIALITE ET FIDELISATION AU TENNIS

Le concept « Les Rendez-vous Tennis » est un programme d'animations sportives, ludiques et conviviales à proposer aux adhérents qui ne font pas de compétition traditionnelle, dès l'inscription au Club. Cela permet de mieux intégrer un nouvel adhérent, en lui proposant du temps de jeu, des partenaires, de partager sa passion en famille ou bien entre amis, le tout encadré par les enseignants ou les bénévoles du Club.

Forts de cette mise en place, nous devons pouvoir mieux fidéliser les adhérents à leur Club (notamment après la 1<sup>ère</sup> année) et leur donner des réponses concrètes à la question : « Qu'est-ce que cela m'apporte de payer une cotisation annuelle dans un Club de Tennis ? »

L'Ecole des Femmes est davantage un concept pédagogique qui propose un programme d'apprentissage du tennis adapté exclusivement aux femmes :

- par le contenu de l'enseignement, jeu libre, enseignement ludique et convivial, sans être trop technique, l'utilisation d'un matériel évolutif,
- par la souplesse de la formule à la carte,
- par le contexte et l'accueil détendu.

En somme ce programme permet de satisfaire un équilibre de vie, de vaincre les contraintes qui dissuadent ces femmes de pratiquer le tennis et d'accueillir autrement.



|                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------|
| <b>LES FINANCEMENTS PUBLICS DU CDOS</b><br><b>MISE AU POINT</b> |
|-----------------------------------------------------------------|

Il nous a semblé opportun que chacun soit informé, afin d'éviter des polémiques, et certaines interprétations, de vous communiquer les chiffres exacts qui figurent dans nos comptes 2008. Ceci faisant suite à un courrier de Monsieur le Préfet sur le montant des subventions qui nous sont allouées.

- **L'Etat :**

|                                                                        |              |
|------------------------------------------------------------------------|--------------|
| - Fonctionnement                                                       | 13 000 euros |
| - Actions                                                              | 9 500 euros  |
| - Frais de représentation                                              | 2 500 euros  |
| (nouvelle ligne apparue en Octobre 2007, et obtenue avec grande peine) |              |
| - CRIB                                                                 | 50 000 euros |
| - FONJEP                                                               | 7 892 euros  |

(Ces deux dernières sont consacrées uniquement à ce service qui fait l'objet d'une convention pluriannuelle. Il emploie une personne, si ces subventions n'étaient pas renouvelées, le service serait supprimé, il a été mis en place à la demande du Préfet en poste en Décembre 2006. Cette disparition n'entraînerait pas la fermeture du CDOS)

On arrive donc à un total de 82 892 euros

- **Le Conseil Général**

|                  |              |
|------------------|--------------|
| - Fonctionnement | 38 500 euros |
| - Actions        | 14 250 euros |

On arrive donc à un total provisoire de 52 750 euros

(Il nous semble honnête d'ajouter que nous sommes logés depuis longtemps par le Conseil Général, il est donc raisonnable d'estimer que c'est un avantage d'au moins 20 000 euros par an)

Le total général est donc de 72 750 euros

Nous estimons qu'il faut comparer ce qui est comparable, c'est la raison pour laquelle les propos de notre président dans son rapport moral doivent être replacés dans leur contexte. A propos du projet du Grand Paris et de la disparition de notre département comme collectivité, et donc du Conseil Général ; celle-ci aurait donc des conséquences pour le mouvement sportif Val de Marnais, et bien entendu le CDOS en terme de subventions.

Il s'agissait d'un constat et nullement d'une comparaison entre les subventions de l'Etat et celles du Conseil Général.

On peut donc conclure que l'Etat et le Conseil Général nous aident à la mesure des moyens dont ils disposent.

Le secrétaire général

Le Trésorier

Le Président

